

100 % LOISIRS
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : Quartier Duret, 26740 LES TOURETTES
792 942 468 RCS ROMANS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 05 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 05 mai,
A 10 heures,

Les associés de la Société 100 % LOISIRS se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice SANTACROCE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Virgil SANTACROCE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte de la résolution soumise au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

UNIQUE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée limitée :

La société SANTACROCE LM

Société par action simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège social est sis 585 Chemin de Malhurier 26740 LES TOURETTES, immatriculée au RCS sous le numéro 104 024 740 RCS ROMANS SUR ISERE

Conformément aux dispositions des statuts, le directeur général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, le directeur général aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Virgil SANTACROCE, au nom de la société SANTACROCE LM, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président Patrice SANTACROCE 	Le secrétaire Virgil SANTACROCE 	La société SANTACROCE LM « J'accepte les fonctions de directeur général » J'accepte les fonctions de directeur général
--	--	---